



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 7 avril 2025, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1694-2025

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1658-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 453 000 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU GARAGE MUNICIPAL AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 128 000 \$

QUE le règlement a pour objet d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt pour une somme additionnelle de 128 000 \$ nécessaire à la suite du dépôt des soumissions reçues pour l'appel d'offres du projet, la plus basse soumission reçue étant plus élevée que le coût des travaux préalablement estimé. ;

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 16 avril 2025;

QUE ce règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 mai 2025;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 4 juin 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière